

Initiation au numérique dans les cybercentres

Les cybercentres proposent des parcours d'initiation au numérique, des rendez-vous dédiés vie associative et des accès libres aux matériel informatique.

Par mesure de précaution sanitaire contre la propagation du virus COVID-19 / coronavirus, les cybercentres du Sillon et du Carré des services sont fermés. À compter du 25 mai 2020, les cybercentres accueilleront de nouveau du public, en accès libre. Plus d'infos : vie-associative@saint-herblain.fr

En bref

Les cybercentres, mis en place par la Ville et animés par un agent municipal, proposent de septembre à juin :

- des parcours d'initiation au numérique et à l'informatique, suivant un programme d'ateliers établi en fonction de votre niveau (grand débutant ou débutant) ;
- des rendez-vous vie associative, en direction des bénévoles pour la création de documents numériques et l'utilisation d'internet ou la récupération de contenu sur le web ;
- des accès libres pour profiter gratuitement d'une connexion internet et/ou bénéficier de conseils personnalisés (uniquement au cybercentre du Carré des services publics) ;

Pour qui ?

Les ateliers sont ouverts à tous, sans restriction de résidence.

La démarche

La constitution du dossier d'inscription se fait à l'accueil du carré des services publics. Il se compose :

- d'une photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année en cours (toutes les pages) ou de l'attestation CAF avec quotient familial ;
- d'une photocopie d'un justificatif de domicile récent ;
- d'une photocopie de la carte d'identité recto/verso ou du livret de famille si enfants à charge ;
- de la fiche famille complétée de l'année en cours, datée et signée (disponible sur place) ;
- de la fiche d'inscription cybercentre (disponible sur place) ;
- du parcours initiation informatique coché, daté et signé (disponible sur place).

La ré-inscription est obligatoire d'une année sur l'autre. Le dossier de réinscription doit comporter :

- une photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année en cours (toutes les pages) ou de l'attestation CAF avec quotient familial ;
- la fiche famille complétée de l'année en cours, datée et signée (disponible sur place) ;
- la fiche d'inscription cybercentre (disponible sur place) ;
- le parcours initiation informatique coché, daté et signé (disponible sur place).

Le dossier complet doit être déposé au Carré des services ou à l'accueil du Sillon de Bretagne.

Contacts

Service de la vie associative et de l'action socioculturelle
Espace ressources à la vie associative
Carré des services publics
15, rue d'Arras
44800 Saint-Herblain
02 28 25 24 97
cybercentres@saint-herblain.fr
inscriptions.dsava@saint-herblain.fr

Centre socioculturel du Sillon
12bis, avenue des Thébaudières
44800 Saint-Herblain
02 28 25 26 80

Publications associées

Programme cybercentres janvier-février 2020

Vous pouvez télécharger le document en [cliquant ici](#) (Format: PDF - Poids: 460,64 ko).

Si vous ne parvenez pas à consulter le document, [cliquez ici](#).